

# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Ventôse, an VII.



*Révolte d'Acqui entièrement apaisée. — Arrestation de plusieurs nobles prévenus d'avoir organisé cette insurrection. — Dévouement d'un archi-prêtre de Montechiario. — Séance de la diète de Ratisbonne sur la marche des Russes. — Conclusum de la députation d'Empire, relatif à la dernière note des ministres français. — Détails sur les mouvemens de l'armée du général Jourdan.*

## ITALIE.

*Florence, le 12 ventose.*

Quatre députés de la nouvelle république napolitaine sont passés ici il y a quelques jours ; ils se rendent à Paris, & sont chargés par leur gouvernement d'une mission extraordinaire près le directoire exécutif de France. Un de ces députés est fils du ci-devant prince de Massino Nuovo, en dernier lieu ministre de Naples à Turin. Le citoyen Reinhard les a accueillis & traités avec beaucoup d'égards, ainsi que plusieurs de leurs concitoyens qui les accompagnent à Paris.

*Turin, le 17 ventose.*

L'insurrection d'Acqui est entièrement apaisée. De ce nombreux attroupement de paysans égarés, il ne reste plus que quelques centaines de mutins, tous gens sans aveu, & la plupart voleurs de grands chemins, qui infestent les routes & devaient les passagers. Les bonnes mesures prises par les commissaires français, ne tarderont pas d'en purger tout-à-fait ces contrées. Ce n'est plus un système à présent que l'esprit & le mobile de cette révolte inattendue. La politique autrichienne l'a excitée, l'aristocratie piémontaise en a été l'instrument, & l'or anglais en a fait les frais. Mais un complot découvert est bientôt déjoué. Déjà, plusieurs jours avant qu'il éclata, le gouvernement provisoire avoit été averti qu'une trame, dont le fil s'étendoit jusqu'à Florence, travailloit à corrompre l'esprit des habitans des campagnes, en y répandant avec assurance que le roi remonteroit bientôt sur le trône à l'aide des Russes & des Autrichiens, & que ceux qui seroient les premiers à se montrer en sa faveur, en recevoient des récompenses éclatantes. L'ex-marquis Dubourg avoit été arrêté en conséquence d'une dénonciation formelle, qui le faisoit violemment soupçonner d'être un des chefs de cette conspiration, aussi absurde qu'atroce. La cocarde du roi & de l'empereur, arborée par les rebelles, ne laisse pas de doute sur l'origine & l'objet de leur tentative. Elle coïncide, d'ailleurs, si bien avec l'ouverture de la campagne en Italie, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une grande connoissance des affaires pour y voir un reste de ce fameux plan concerté entre les petits princes de l'Italie & les cabinets de Vienne & de Londres. La sagacité du directoire, & l'heureuse hardiesse de Joubert, en ont prévenu les suites funestes. L'ex-marquis Collè, de la famille du général autrichien de ce nom, & qui a lui-même joué un rôle distingué dans les troupes du roi sarde, est du nombre des arrêtés avec plusieurs autres ex-nobles, qui travailloient sourdement à organiser cette Vendée, & n'attendoient que de voir l'ou-

vrage un peu avancé pour y prendre une part plus manifeste.

Il est si rare de voir un prêtre bien mériter de la liberté, qu'on n'apprendra pas sans étonnement que c'est à un curé qu'on doit le plus bel exemple de dévouement à sa cause qu'ait donné jusqu'à présent aucun Piémontais depuis notre révolution. Une troupe de forcenés en correspondance avec les insurgés d'Acqui, voulut s'emparer des cloches de l'église paroissiale de Montechiario, pour sonner le tocsin, & amener le peuple. L'archiprêtre Bruni, administrateur de cette église, après avoir fait l'impossible pour les détourner de leurs vues criminelles, s'attacha fortement aux cloches; & repoussant ces scélérats de toutes ses forces, il s'écria qu'aussi long-tems qu'il vivroit il ne permettroit pas un pareil forfait. Aussi-tôt les monstres tombèrent sur lui à coups de hache & de stilet, & le mirent en pièces sur les cloches même qu'il tenoit embrassées. Un détachement de grenadiers français, qui entra peu après dans cette petite commune pour y rétablir l'ordre, ne pouvoit retenir ses larmes au récit de cette belle action.

## SUEDE.

*Stockholm, le 4 ventose.*

Le premier adjudant du roi, M. le major Suther, est arrivé de Pétersbourg ici en courrier, le premier de ce mois. Il étoit porteur de dépêches relatives à la situation de l'Europe.

Toutes les inscriptions infamantes que l'on avoit mises sur des poteaux, tant dans cette capitale que dans les grandes villes du royaume, à la suite de la conspiration du baron d'Arnfeld & du secrétaire du cabinet, Ehrenstrœm, viennent d'être enlevées par ordre de la police.

## TYROL.

*Tyrol, le 15 ventose.*

Le général comte de Bellegarde, commandant en chef l'armée du Tyrol, arriva ici le 11 de ce mois, & partit le 13 pour Bâten. Il passe journellement par Inspruck des troupes & des charriots militaires qui prennent cette route.

On dit que les premières compagnies d'arquebusiers tyroliens doivent être prêtes à marcher d'ici à quinze jours; & leur marche pourroit même être rapprochée, si les bruits de guerre qui circulent depuis quelques jours viennent à se réaliser.

*Bregantz, le 18 ventose.*

Hier à la pointe du jour, on entendit un forte canonade sur le Rhin, dans la direction de Mayenfeld, & le canon se fit entendre toute la journée. On y apprit par des

voyageurs, arrivés de Feldkirch, que les Français avoient jetté, dans la nuit du 16 au 17, un pont sur le Rhin près Balsers, au-dessous de Mayenfeld; & que dès le matin ils passerent ce fleuve, & engagerent une action très-vive avec les Autrichiens, soutenus par les habitans armés du Voralberg. On compte qu'il y a eu 5 ou 600 tués ou blessés, de part & d'autre.

### A L L E M A G N E.

*Ratisbonne, le 15 ventose.*

La diète a tenu séance hier, & l'on a continué de voter sur l'affaire de la marche des troupes russes. Au college des princes, le ministre de l'électeur de Cologne, en qualité de grand-maître de l'ordre Teutonique, et d'évêque de Munster; ceux de Saxe-Weymar, Saxe-Cobourg, Salm, Furstemberg, les comtes de la Wétéravie, de la Francoinie & de la Westphalie, ont émis leurs votes.

Le grand-maître de l'ordre Teutonique, évêque de Munster, a été d'avis qu'on devoit attendre, pour prendre une décision dans cette affaire, que l'Empire eût reçu la nouvelle officielle que les troupes russes s'étoient avancées des pays héréditaires de l'Autriche sur le territoire de l'Empire; mais qu'il croyoit devoir observer préalablement que jusqu'ici il ne voyoit rien d'hostile dans la marche des Russes; que c'étoit seulement une mesure défensive, qui étoit malheureusement nécessitée par ce qui s'est passé depuis les préliminaires de Léoben, & qu'elle pouvoit d'autant moins alarmer le gouvernement français, que les grands sacrifices faits par l'Empire pour obtenir la paix, doivent lui avoir donné la conviction la plus complète que l'Empire la desire sincèrement & sérieusement, même dans le moment où la France a bouleversé tous les rapports politiques de l'Empire avec l'Italie, s'est emparée d'Ehrenbreitstein & a continué ses procédés hostiles sur la rive droite. *Utteriora, si opus, reservando.*

*Munich, le 17 ventose.*

L'archiduc Charles est arrivé aujourd'hui ici pour faire ses adieux à l'électeur, & se propose d'être demain à Mindelheim.

Les enfans de l'électeur, le prince électoral Charles-Louis-Auguste, les princesses Auguste-Amélie & Charlotte-Auguste, & le prince Charles-Théodore, arriveront bien en cette capitale & furent accueillis avec transport par les habitans.

Le changement principal qu'a déjà entraîné la mort de l'électeur Charles-Théodore, est l'arrestation de ce Lippert, qui n'a été que trop fameux sous le regne de cet électeur. Un certain pere Frank, confesseur de S. A. E., croyant avoir des raisons de douter de son orthodoxie, l'avoit autrefois obligé de faire une profession de foi solennelle, mais ensuite l'avoit, de faveurs en faveurs, porté jusqu'au ministère. Lippert n'avoit usé de son crédit que pour persécuter les hommes les plus probes & protéger les plus pervers. Il est détenu; on a mis les scellés sur ses papiers. Il est plaint par bien peu de monde. Le même sort attend, dit-on, Echwitz, Raumann & l'évêque Hoeselin.

On sait que ce pere Frank, protecteur de Lippert, étoit un des membres les plus importans de la loge des Jésuites, & que cet ordre n'avoit pas de vœux plus ardens que celui de faire passer la Bavière sous le joug de la maison d'Autriche, de repousser les lumières de ce pays, d'ailleurs si bien traité par la nature, & par conséquent d'y favoriser la stupidité & la superstition. Le pere Frank s'entendoit merveilleusement à l'exécution de ce plan. Il

y employoit des hommes vils ou pervers, que l'on voyoit passer rapidement, de l'obscurité & de la misère, au crédit & à l'opulence. Mais leur regne est passé; tous ceux qui, accusés à tort ou à raison d'être illuminés, avoient été bannis de Munich & de la Bavière, se hâtent de rentrer, dans l'espoir que le moment de la justice est arrivé pour eux.

A peine Charles Théodore eut-il fermé les yeux, que Lippert & le valet-de-chambre de confiance Dusch, furent obligés de déposer, par serment, si l'électeur défunt avoit fait un testament ou non. Aussi-tôt après, sa jeune veuve fut invitée à paroître. On lui demanda si elle étoit grosse, à quoi elle répondit négativement. Le prince Maximilien de Deux-Ponts se trouva par-là assuré de la dignité électoriale. Il est difficile qu'il s'en félicite d'avantage que ses nouveaux sujets.

*Augsbourg, le 18 ventose.*

Un comier français est arrivé hier matin au quartier-général à Friedberg.

Il continue de défilér un grand nombre de troupes de la Bavière en Souabe. D'autres troupes ont passé le Lech, au-dessus & au-dessous d'Augsbourg.

*Stuttgart, le 19 ventose.*

Le corps de troupes qui devoit passer à Tubingen le 18, est resté à Treidenstadt & à Nagold; & l'on n'a vu jusqu'ici dans le Bas-Hohenberg que des patrouilles françaises. Le gros de la division de Saint-Cyr est arrivé à Rothweil, ainsi que ce général.

Il paroît de plus en plus que le général Jourdan dirige ses plus grandes forces vers le lac de Constance. Il reçoit journellement des renforts de quelques demi-brigades qui passent le Rhin à Kell.

*Rastadt, le 22 ventose.*

La 92<sup>e</sup>. séance de la pacification de l'Empire a eu lieu hier. M. de Rechberg, nouveau député de Bavière, y a paru pour la première fois; mais la place de l'Autriche y a été vacante par le départ du comte de Lehibach. La majorité des votes (savoir, Mayence, Bavière, Baden, Darmstadt, Augsbourg & Francfort) a fait prendre le *conclusum* suivant, auquel le plénipotentiaire de l'empereur ne donnera probablement pas sa sanction:

« *Conclusum*, 1<sup>o</sup>. que le plénipotentiaire impérial sera prié itérativement, par une nouvelle note, de communiquer en son entier aux ministres français la contre-note contenue dans le *conclusum* du 2 mars (12 ventose);

» 2<sup>o</sup>. Que la nouvelle note française, ainsi que la proclamation du général Massena qui y étoit jointe, seront envoyés à la diète générale de l'Empire, & qu'ensuite le plénipotentiaire impérial en fera part aux ministres français;

» 3<sup>o</sup>. Que la dernière note française sera communiquée aux particuliers ».

Tout est encore tranquille à Philipsbourg. Il paroît qu'il a été conclu entre les généraux respectifs, une convention de s'abstenir de toute hostilité jusqu'à nouvel ordre supérieur. Les Français occupent depuis quelques jours plusieurs villages dans le voisinage de Philipsbourg.

*Emmereich (pays de Cleves), le 21 ventose.*

Le bruit d'une neutralité armée pour une partie de l'Allemagne, ou plutôt de l'extension de la ligne de démarcation, s'accrédite chaque jour de plus en plus. Il paroît que tout se prépare pour dissoudre, dès que la saison le permettra, l'armée destinée jusqu'ici à faire respecter cette ligne.

Dès qu'elle sera dissoute, on rassemblera, dit-on, trois corps d'observation principaux, & l'on distribuera plusieurs détachemens le long de la nouvelle ligne de neutralité.

### REPUBLIQUE HELVETIQUE.

*Lucerne, le 19 ventose.*

Le général Keller est parti à la tête de 6 mille hommes de nos troupes formant le tiers des 18 mille hommes de troupes auxiliaires que la Suisse s'est engagée à fournir à la France. Il s'est porté vers le Rhin & a déjà passé ce fleuve.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Strasbourg, le 23 ventose.*

Les troupes françaises, qui ont passé le Rhin à Manheim, avancent insensiblement sur la rive droite de ce fleuve. Avant-hier elles ont occupé Bruchsal, où il a été demandé une forte contribution au grand chapitre de l'évêché de Spire. Les couvens de Heidelberg ont été imposés à cent mille francs. Jusqu'ici on n'a demandé aucune contribution aux citoyens des pays occupés. Les caisses, magasins, & c. de l'électeur de Bavière, à Manheim, ont été mis sous scellés. Il est connu que son prédécesseur n'a jamais acquitté les sommes qu'il s'étoit engagé, par l'armistice conclu avec le général Moreau, à fournir à la république. Il paroît qu'on veut se faire payer à présent.

Philipsbourg est observé jusqu'ici par nos troupes, mais pas encore bloqué sur la rive droite. Le siège de cette place ne tardera pas à s'ouvrir.

On continue d'assurer que nos troupes ont occupé Meilbronn. L'occupation de Darmstadt & de Francfort ne s'est pas confirmée jusqu'ici, quoiqu'on l'ait écrit de Mayence.

Les troupes françaises sur le Bas-Rhin continuent à descendre ce fleuve. La plupart se porte de la Sieg & de la Lahn sur Mayence, & se rend de-là sur la rive gauche à Manheim. La division du général Delaborde, qui étoit cantonnée jusqu'ici du côté de la Lahn, a eu la même destination. Elle doit passer le Rhin à Manheim.

L'armée du général Jourdan a un peu retardé sa marche; il paroît qu'il concentre davantage ses troupes, avant de se porter plus en avant. L'armée occupe de bonnes positions dans les montagnes de la forêt Noire & sur le Danube. La cavalerie, sous les ordres du général d'Hautpoult, a passé par Fribourg & le Brisgaw, & après avoir débouché par le passage de l'Enfer, elle s'est jointe à la grande armée près de Villingen. On a établi un pont de communication à Brisack.

Une lettre d'un officier attaché à l'état-major de l'aile droite, porte que cette aile s'est avancée en trois colonnes, dont l'une a passé par le Frickthal & les quatre villes forestières; la seconde, par Kandern; & la troisième, par Saint-Blaise. Le rassemblement de ces trois colonnes étoit à Stuklingen.

Le 16 de ce mois, la division du général Xantrailles, faisant partie de l'armée helvétique, a passé le Rhin à Schaffhouse, & s'est réunie au corps d'armée de Férino; depuis ce jour, l'aile droite s'est beaucoup rapprochée du centre de l'armée de Jourdan, en se dirigeant, comme celui-ci, sur Moeskirch & Pfalendorff. Xantrailles se porte avec sa division sur Keberlingen & Ravenspourg.

L'armée du prince Charles se trouve depuis le 18, sur la rive gauche du Lech en Souabe. L'aile gauche de cette armée, sous les ordres du général Nauendorff, est arrivée ce jour à Memmingen. L'aile droite se porte sur Ulm. Le quartier-général du prince Charles est arrivé le 18 à Mindelheim & Schwabmünchen. Différens corps de troupes ont passé le Lech à Landsberg & près de Donawerth.

*PARIS, le 27 ventose.*

Les commissaires civils que Championnet avoit forcé de s'éloigner de Naples, ont été rappelés par Macdonald, aussitôt qu'il eût pris le commandement de l'armée.

— Il paroît que c'est à Paris que Championnet sera jugé par un conseil de guerre. Il ne tardera pas à y arriver.

— Parmi les membres de la nouvelle députation piémontaise, arrivée à Paris, l'on nomme le citoyen Botton, ex-intendant de Sardaigne, ex-ministre des finances, disgracié dans les dernières années de la royauté piémontaise, & membre du gouvernement.

— Le citoyen Koffmann, membre du conseil des anciens, est mort hier soir.

— Etienne Salignac-Lamotte-Fénélon, âgé de 24 ans, natif de Tonnecharente, département de la Charente, demeurant rue du Bouloy, vient d'être arrêté.

On a aussi arrêté, le 23 de ce mois, le nommé Thurel, prenant le nom de Callot. Il est soupçonné d'avoir émigré, d'avoir servi dans l'armée de Condé, d'avoir pris une part active aux égorgements de Lyon, & d'avoir depuis été condamné à mort.

— Le tribunal criminel de la Seine a acquitté, le 23 de ce mois, le citoyen Garnier, employé dans l'entreprise de fournitures de la compagnie Godard, prévenu d'avoir recélé deux émigrés condamnés comme tels par la commission militaire.

— François Cadoux, dit Chabra, ex-prêtre genovésain, âgé de 52 ans, né à Mure, département du Finistère, accusé d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5, a été acquitté par la commission militaire de la dix-septième division; mais attendu qu'il est prévenu de complicité avec les émigrés, la commission s'est déclarée incompétente pour juger ce délit, & a renvoyé ledit Cadoux, par-devant le tribunal criminel de la Seine.

— Il est fort question à Lucerne, d'une déclaration de guerre particulière de la république helvétique à l'Autriche.

— Le directoire helvétique a mis, toute entière, à la disposition de la France, la légion d'élite de 1500 hommes, qui compose la garde du directoire & des conseils.

— Le 17 ventose, un corps considérable de français est descendu le Saint-Gothard; un autre entroit le même jour dans le pays des Grisons du côté opposé.

— Le landgrave de Hesse-Cassel vient de faire une grande promotion militaire. Il va marier une de ses filles à un prince danois.

— Il y a un cartel signé entre la Hesse & la Prusse, pour se rendre mutuellement les déserteurs.

— Le voyage du roi de Prusse à Cassel est retardé, on ne sait pour quel motif. Il n'aura lieu qu'en prairial.

— On croit que l'électeur palatin, à la nouvelle de l'entrée des Français à Manheim, s'est rendu à Berlin.

— Le bruit est général, en Allemagne, que l'empereur a signé la quadruple alliance avec la Russie, l'Angleterre & la Porte.

— On mande de Gènes, le 12 ventose; qu'il est arrivé à Batia 2000 quintaux de bled pour les troupes, & deux corbeilles y ont amené deux prises, chargées de la même denrée.

— Le consul général d'Autriche à Copenhague, M. de Bezenhard, est mort dans cette ville le 8 de ce mois.

— Les dernières lettres de Constantinople portent qu'on y a reçu la nouvelle que la Marizza, rivière qui coule à Andrinople, a grossi tout-à-coup & a tellement inondé cette ville, que plus de mille maisons ont été détruites, & qu'il y a péri un très-grand nombre de personnes.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Présidence de FRANÇOIS (de Nantes).

Séance du 27 ventose.

Le citoyen Vallois, marié le 9 frimaire an 4, & sur le point de divorcer, demande si, dans ce dernier cas, il sera obligé de partir. — Ordre du jour.

Chastillon fait un rapport sur la pétition des habitans de la commune de Fécamp, département de la Seine-Inférieure, tendante à obtenir l'autorisation de percer une rue dans l'enceinte de cette commune. Le rapporteur propose de la leur accorder. — Ajourné dans les formes constitutionnelles.

Desaix présente un projet tendant à transférer à Martin-Belleville le chef-lieu du département du Mont-Blanc, situé actuellement à Jean-Belleville.

Le conseil lui donne acte de la première lecture.

L'on passe à l'ordre du jour sur une pétition d'un citoyen qui, ayant acquis dès l'an 3 une rente perpétuelle sur l'état, à la charge de payer une rente viagère au cessionnaire, & qui a été remboursé des deux tiers de la somme, demande si les loix qui ont établi la réduction lui sont applicables.

Mallarmé a pris la parole pour un nouveau rapport sur la révision des jugemens criminels. La constitution, dit-il, semble repousser toute révision; mais défend-elle de recevoir un jugement légal, lorsqu'après l'émission de ce jugement, certaines circonstances peuvent servir à démontrer l'innocence du condamné; les jurés, en prononçant le premier jugement, ont obéi à leur conscience; ils ont jugé d'après les dépositions & les preuves, le jugement alors doit avoir son exécution. Mais si postérieurement les faits changent par de nouvelles circonstances, il est évident que la constitution ne s'oppose point à cette révision, & que la justice, au contraire, la réclame.

L'orateur s'attache à démontrer que des jugemens ont pu être rendus dans les formes légales, mais que le jury a pu prononcer d'après de faux témoignages ou des dépositions faites par haine ou tout autre motif. Il propose en conséquence de soumettre à la révision tous les jugemens rendus sur de faux témoignages, ou dont les circonstances postérieures au jugement prouvoient l'innocence des condamnés.

Le conseil arrête l'impression, & donne acte au rapporteur de la seconde lecture.

La discussion s'ouvre ensuite sur le projet de Laujeac, tendant à lever les difficultés qui peuvent s'opposer à la vente ainsi qu'à la liquidation du prix des biens nationaux. Ce projet porte en principe ce qui suit :

Ceux qui, en exécution de la loi du 28 ventose an 4, ont soumissionné des maisons & bâtimens servant uniquement à l'habitation, & non dépendans des fonds de terre, ou des moulins & autres usines, dont les baux de 1790 n'existent point, & qui ont refusé d'en payer le prix, calculé d'après le montant de la contribution foncière de 1793, sur le fondement que cette contribution est hors des proportions réglées par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1790, pourront renoncer à leurs soumissions.

Ils seront tenus de faire, dans le délai d'un mois, à dater de la publication de la présente, & par-devant l'adminis-

tration centrale du département où les biens sont situés leur déclaration qu'ils entendent devenir acquéreurs sous les conditions portées par leurs soumissions, ou qu'ils renoncent auxdites soumissions.

Dans le premier cas, le prix seroit incessamment liquidé, conformément à la loi du 6 floréal an 4; & les commissaires seroient tenus de payer le restant, avec intérêts légitimes, & selon le mode prescrit par les loix existantes.

Si les soumissionnaires desiroient renoncer à leur soumissions, ou s'ils n'ont pas fait la déclaration prescrite par l'art. 11, les biens commissionnés seroient incessamment mis en vente.

Les ventes seront faites à la chaleur des enchères.

Le projet est combattu par Engerrand et Grenier, qui ont invoqué la question préalable. Le premier demande que la pétition qui y a donné lieu soit simplement renvoyée au directoire. — Ajourné à demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé quarante-trois résolutions qui statuent sur les opérations d'assemblées primaires & communales du Pas-de-Calais. — Il a manlé à sa barre, pour le 6 germinal prochain, le juge-de-peace van Kenfort, contre lequel le conseil des 500 a porté l'accusation de forfaiture. — Enfin il a ordonné l'impression & l'ajournement d'un rapport de Décomberousse, qui a proposé l'approbation de la résolution qui met à la disposition des communes les halles servant à la tenue des foires & marchés, en assurant aux propriétaires un juste dédommagement.

Bourse du 27 ventose.

Amsterdam....	60 $\frac{1}{4}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .	Montpellier....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.
Idem cour.	57 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ , 58 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ .	Rente provis....	7 f. 65 c.
Hambourg....	195 $\frac{1}{2}$ , 19 $\frac{1}{4}$ .	Tiers cons....	10 f. 25 c.
Madrid....	10 f. 87 c.	Bon $\frac{2}{3}$ .....	1 f. 90 c.
Mad. eff. et....	14 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	12 c.
Cadix....	10 f. 87 c.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	12 c.
Cadix effectif....	14 f. 62 c.	Bondes 6 dern. mois de l'an 5	63 f. 60 c.
Gènes....	97 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ , 95 $\frac{3}{4}$ .	Or fin.....	106 f.
Livourne....	106, 105.	Ling. d'arg....	50 f. 75 c.
Bâle....	1 ben., $\frac{1}{2}$ per.	Portugaise....	97 f. 25 c.
Lausanne....	$\frac{1}{4}$ p.	Piastre.....	5 f. 41 c.
Milan....	53 $\frac{1}{2}$ .	Quadruple....	81 f. 75 c.
Geneve.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol....	11 f. 65 c.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Marseille....	pair 15 j.	Souverain....	35 f. 25 c.
Bordeaux....	pair 15 j.		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 310 à 340 f. — Eau-de-vie 22 deg., 230 à 300 f.  
— Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martin., 3 fr. à 3 fr. 10 c.  
— Café St-Domingue, 2 f. 70 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 45 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Sucre de Mars., 1 fr. 5 à 10 c. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 75 c.  
— Coton des Indes, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

Amour, haine et Vengeance, ou Histoire de deux illustres messons d'Angleterre; par F. Pagès, 2 vol. in-12, ornés de deux jolies figures. Prix, 3 fr. & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Dentu, libraire, palais Egalité, galeries de bois, n° 210; chez Terret, libraire, rue Pierre-Sarrasin, n° 15.  
Les caracteres & le style de ce roman sont bien soutenus; le plan en est bien ordonné.

A. FRANÇOIS.